



## AIPR – Encadrant

L'AIPR est applicable depuis le 1er janvier 2018.

Cela signifie que l'employeur, qu'il soit privé ou public, devra délivrer une AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) aux agents ou salariés intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

**AIPR Encadrants** : Salariés de l'entreprise intervenant en préparation/réalisation des travaux en tant que chef de chantier ou conducteur de travaux par exemple. En tant qu'exécutant des travaux vous devez disposer d'au moins un salarié ou agent titulaire d'une AIPR « encadrant ».

**AIPR Opérateurs** : Salariés intervenants directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés. Tous les salariés intervenant directement à proximité des réseaux doivent être titulaires d'une AIPR « opérateur ».



Cette formation règlementaire répond à vos attentes.

### DESCRIPTION :

Le responsable de projet avant les chantiers :

DT :

- Formulaire de demande de travaux
- Emprise du projet
- Analyse des réponses
- Investigations complémentaires (IC) : Détection des réseaux : classe de précision des réseaux.

DC :

- Dossier de consultation des Entreprises (DCE), Clauses dans les marchés :
  - Marquage-piquetage
  - Compétence des personnels
  - Cartographie

Les exécutants avant les chantiers :

DICT :

- Formulaire de déclaration, d'intention de Commencement des travaux
- Analyse des réponses du DCE\* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE) et du marché
- Compétence des personnels\*
- Application du guide technique en vigueur
- Lecture des indices et affleurant
- Travaux sans tranchée

Au cours du chantier :

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage : responsabilités et formulaire
- Opérations sur chantier
- Cas des travaux urgents (ATU)

En interentreprises :

L'ouverture du stage est soumise à un seuil minimum de 7 inscriptions. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée.

### Public

- ✓ Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet : conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux)
- ✓ Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.

### Pré requis

- ✓ Savoir lire et écrire.

### Objectifs pédagogiques

- ✓ Compléter ses connaissances de la réglementation DT-DICT.
- ✓ Connaître les règles de sécurité du guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux.
- ✓ Réussir le QCM de contrôle des compétences encadré par l'état.

### Méthodes pédagogiques

- ✓ Pédagogie participative faisant appel à l'expérience et aux connaissances des participants
- ✓ Interactivité entre formateur et stagiaires.

### Durée

- ✓ 7h

### Nature de la sanction.

- ✓ Selon résultat délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR.

### Coût

- ✓ 400 € / Personne en interentreprises.